



Parole de terre -AMAP Vaugines CONTRAT SAISON 2013-14

Termes du contrat :

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

• **Luc Grimaud**, agriculteur, pour la « saison d'hiver »
demeurant : 338 rue Forbin de Janson 84530 Villelaure
Tél : 06 49 24 42 15

et

• **Tristan Rique**, agriculteur, pour la « saison d'été »
demeurant : Le Petit Roucas 84160 Vaugines
Tél : 06 28 05 91 45

désignés ci-dessus les agriculteurs d'une part,

• **Nom** :

Prénom :

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part,

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par les agriculteurs, correspondant chacun à la consommation moyenne de deux personnes (*donc à la moitié du panier fourni les saisons précédentes*).

- Les agriculteurs s'engagent à être présents lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP.

Ils approvisionneront régulièrement sur la période les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informeront sur leurs savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

- L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP et à **tenir au moins trois permanences de distribution**. Pour cela, l'adhérent s'adressera au coordinateur de l'AMAP.

- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre les agriculteurs et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

- Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place. **L'engagement est ferme et ne saurait donner lieu à un remboursement de la part des producteurs** au cas où le consommateur devrait arrêter de venir chercher son panier; il lui appartient le cas échéant de trouver un remplaçant, qui lui rachètera ses paniers encore à prendre.

Numéro tél AMAP Parole de terre : 06 49 98 19 96

Période

Le présent contrat est établi pour une saison agricole de 10 mois commençant le **14 mai 2013** et finissant le **4 mars 2014**. Il comprendra 42 distributions. Suspension de distribution le 24/12/13 et 31/12/13.

Tristan Rique fournira les paniers pour la période du 14/05/2013 au 1/10/2013

Luc Grimaud fournira les paniers pour la période du 8/10/2013 au 4/03/2014, dont une distribution double (le 17/12/13).

La distribution pour le présent contrat aura lieu le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 l'été et de 18 h à 19 h l'hiver à la ferme.

Règlement

Le coût du panier hebdomadaire a été établi pour la saison 2013 à 12 €; *l'adhérent peut s'engager pour 2 paniers soit pour 24 € par semaine*; le paiement des paniers du contrat se fera selon la modalité suivante :

• 2 chèques de 52 € et 8 chèques de 50 € pour un panier hebdomadaire.
(*Pour les adhérents prenant 2 paniers, 2 chèques de 104 € et 8 chèques de 100 €*)

En rappelant que le principe de l'AMAP repose aussi sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis aux responsables de la gestion de l'AMAP qui se chargeront de les répartir aux agriculteurs, à raison d'un chèque par mois, remis à l'un ou l'autre des agriculteurs.

Les chèques doivent être libellés pour moitié à l'ordre de Tristan Rique et à l'ordre de Luc Grimaud pour l'autre moitié; ils seront datés du jour de l'engagement.

Signatures :

Luc Grimaud :

Tristan Rique :

l'Adhérent :



Parole de terre -AMAP Vaugines

CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2013-14

merci de tout rédiger en majuscules

Engagement Panier

Contrat n °

AMAP Parole de terre / Saison 2013 pour confirmation de son engagement d'achat de :

1 panier hebdomadaire de légumes à 12 €, cocher cette case :

2 paniers hebdomadaires de légumes, à 24 € les 2, cocher cette case :

Reçu de

Nom : Prénom : Tél :

Adresse :

.....

Email : @

Régulé par 2 chèques de 52 € et 8 chèques de 50 €

Ou pour 2 paniers : 2 chèques de 104 € et 8 chèques de 100 €

**Bulletin d'adhésion à l'Amap : Parole de Terre – AMAP Vaugines
et à Alliance Provence, réseau régional des Amap pour l'année 2013-14**

Cotisation : 15 euros

Chèque à libeller à l'ordre de PAROLE DE TERRE dont 5 euros pour l'Amap et 10 euros pour Alliance Provence.

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Fait à, le l'Adhérent :